



**eau
seine**
NORMANDIE

365
JOURS EN
ACTION

ENSEMBLE
DONNONS
VIE À L'EAU

Agence de l'eau

SOMMAIRE

- P.3 DONNER **VIE À L'EAU**
- P.4 SATISFAIRE **LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS**
- P.6 DÉPOLLUER **POUR PRÉSERVER L'EAU**
- P.8 PRODUIRE **UNE EAU POTABLE ET PROTÉGER LA SANTÉ**
- P.10 PRÉSERVER **LA NATURE ET LA QUALITÉ DE VIE**

DONNER VIE À L'EAU

L'Agence de l'eau Seine-Normandie est l'une des six Agences françaises de l'eau. Son action s'inscrit dans le cadre de la politique du développement durable de l'État. Elle contribue à concilier le développement économique et la protection de l'environnement (rivières, lacs, eaux souterraines, littoral, mer).

— Les fondements de son action : « Qui pollue paie, qui dépollue est aidé »

L'Agence est un établissement public de l'État (ministère du Développement durable). Elle perçoit des redevances auprès des habitants, des collectivités, des entreprises et des agriculteurs. À proportion de ce que ces usagers prélèvent et/ou polluent, ils contribuent à la « caisse commune » que constitue l'Agence. Cette caisse commune est utilisée pour financer les efforts des collectivités, industriels, agriculteurs, associations, etc. pour protéger la ressource en eau, la santé et le cadre de vie.

— Un soutien financier ciblé

L'Agence apporte des aides financières aux projets portant sur :

- la dépollution des eaux usées des agglomérations ;

- la distribution d'eau potable ;
 - l'élimination des rejets et des déchets industriels dangereux ;
 - les technologies propres ;
 - l'amélioration des pratiques agricoles ;
 - l'aménagement et l'entretien des rivières et des zones humides.
- Durant son 10^e programme d'intervention (2013-2018), l'Agence prévoit de soutenir les travaux engagés par les collectivités, les entreprises et la profession agricole du bassin (6,3 Mds€) à hauteur de 4,3 Mds€.

— Surveiller la qualité de l'eau

Pour orienter ses financements, l'Agence analyse les eaux souterraines et littorales ainsi que les rivières du bassin. Elle investit chaque année plus de 10 M€ dans ces études.

LE BASSIN SEINE-NORMANDIE EN CHIFFRES

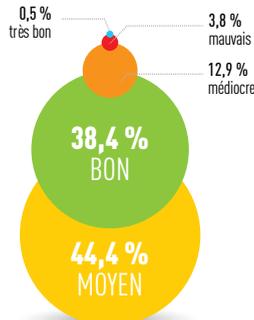
- 95 000 km²
(18 % du territoire national)
- 55 000 km
de cours d'eau
- 780 km
de fleuve (la Seine)
- 640 km
de littoral
- Une dizaine
de nappes d'eau
souterraines importantes
- 6 régions,
28 départements
(dont neuf partiellement)
et 8 664 communes
- 18 millions
d'habitants (30 % de
la population nationale)
- 40 %
de l'industrie nationale
- 1/4 de la marge
économique générée par
l'agriculture nationale

LA QUALITÉ DES EAUX S'AMÉLIORE

En six ans, dans le bassin, le taux de rivières « en bon état » au sens des normes européennes est passé de 23 % à 39 %. L'amélioration est plus lente pour les eaux souterraines qui restent marquées par des pollutions diffuses persistantes (nitrates et phytosanitaires). 313 captages d'eau potable ont dû être fermés depuis 2007 en raison de leur qualité insuffisante.

L'ÉTAT ÉCOLOGIQUE DES RIVIÈRES*

(Données 2011-2012-2013)



* L'état écologique des rivières exprime les conditions de vie des organismes vivant dans les rivières.

SATISFAIRE LES BESOINS ACTUELS ET FUTURS

Les Agences de l'eau mettent en œuvre la politique nationale de l'eau. Afin d'adapter cette politique aux besoins locaux, elles la déclinent selon les orientations de leur conseil d'administration et de leur comité de bassin.

La première loi sur l'eau (1964) a divisé la France en six bassins hydrographiques, créé une Agence de l'eau et un comité de bassin par bassin, et les moyens financiers nécessaires pour remplir leur mission (redevances/aides financières) : concilier le développement économique et la qualité de l'eau.

— 50 ans de démocratie de la politique de l'eau

Le comité de bassin Seine-Normandie compte 185 membres : élus, industriels, agriculteurs, associations et administrations. Ce « parlement de l'eau » élabore :

- l'état de la qualité des eaux du bassin (rivières, eaux souterraines et littorales) et des sources de pollution ;
- le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), qui fixe les grandes orientations de la politique de l'eau et les objectifs de qualité des eaux (voir page 11) ;
- le programme d'actions pluriannuel de l'Agence (redevances et aides financières), qui finance en partie les orientations du SDAGE.

Les membres du conseil d'administration de l'Agence en sont issus.

— Le prix de l'eau à l'étude

Selon une enquête réalisée par l'Agence en 2015, pour 60 % de la population du bassin, le prix de l'eau oscille entre 3,6 € TTC et 4,4 € TTC/m³. Soit, pour une famille consommant 120 m³ d'eau par an, un budget moyen annuel de 502 € (1,37 € TTC/jour), à comparer à la dépense moyenne par foyer d'environ 2370 € pour les médias et le numérique (téléphonie, Internet, etc.).

— Des emplois créés grâce aux politiques de l'Agence

Constructeurs de canalisations, techniciens de rivières... La mise en œuvre du 10^e programme de l'Agence (6,3 Mds€ de travaux) permettra de créer ou de maintenir 15 000 emplois par an. Près de 13 000 emplois sont par ailleurs favorisés par l'amélioration de la qualité des rivières et du littoral : tourisme, conchyliculture, pêche, etc.

Et dans les territoires...

Seine-amont

Une conférence-débat sur le thème « Le changement climatique : quels impacts sur la gestion de l'eau sur le territoire Seine-amont ? » a permis de comparer les points de vue et a contribué à l'appropriation des enjeux par les acteurs locaux.

Vallées de Marne

Une journée « rivière » a réuni des élus sur le site de la Pisancelle. Objectif : leur faire découvrir le travail de concertation et de persévérance nécessaire à l'émergence d'un projet de restauration et de continuité écologique, jusqu'à la mise en œuvre des travaux.

Île-de-France

Une conférence a été organisée avec des acteurs de l'aménagement du territoire, dont des collectivités. Au programme : la gestion à la source des eaux pluviales, la mise en conformité des branchements des particuliers et la démarche « Zéro phyto » des collectivités.

LES FAITS MARQUANTS 2015

3 AVRIL

UN NOUVEAU PRÉSIDENT POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'AGENCE

Jean-François Carencu, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris et préfet coordonnateur de bassin, est nommé président du conseil d'administration de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

12 - 17 AVRIL

LES AGENCES AU 7^e FORUM MONDIAL DE L'EAU

Lors du 7^e Forum mondial de l'eau en Corée du Sud, 14 000 ministres, chefs d'État, experts, etc. ont débattu des questions liées à l'eau et à l'assainissement, notamment lors de sessions organisées par les Agences de l'eau.

725 M€**d'aides accordées
en 2015****2,7 M€**
D'AIDES SONT ATTRIBUÉES
POUR DES PROJETS DE SOLIDARITÉ
INTERNATIONALE DANS 11 PAYS.**91 %**
DES FRANÇAIS
CONSIDÈRENT
QUE LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE A UN IMPACT
IMPORTANT SUR LA FAUNE
ET LA FLORE AQUATIQUES.*(Enquête Agences de l'eau, ONEMA
et MEEEDD, novembre 2015)***502 €**
EST LE BUDGET ANNUEL
D'UNE FAMILLE POUR L'EAU
(ENVIRON 2 370 € POUR LES
MÉDIAS ET LE NUMÉRIQUE).**LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI****S'ADAPTER AU CHANGEMENT CLIMATIQUE**

Une étude, baptisée Explore 2070, a été pilotée par le ministère du Développement durable de juin 2010 à octobre 2012. Les résultats révèlent une diminution du débit des cours d'eau comprise entre -30 % et -50 % sur le bassin Seine-Normandie à l'horizon 2070. Un phénomène qui devrait accentuer la pollution des milieux aquatiques par moindre dilution. Les eaux souterraines sont également concernées : les effets du changement climatique pourraient conduire à une baisse moyenne des niveaux d'eau de plus

de quatre mètres. Et cette baisse pourrait même atteindre jusqu'à 15 mètres en certains points de la Beauce.

Face à ces prévisions, l'Agence travaille avec la Direction régionale et interdépartementale de l'environnement et de l'énergie (DRIEE) à l'élaboration d'un plan d'adaptation du bassin au changement climatique.

**15 MAI -
15 JUIN****DE LA SEINE
AU 7^e CONTINENT**

L'Agence est partenaire de l'expédition « 7^e Continent » qui vise à analyser la masse de déchets plastiques présente dans l'Atlantique nord. L'expédition s'est déclinée le long de la Seine avec des élèves. Au programme notamment : la collecte de déchets. En effet, les déchets jetés dans les fleuves se retrouvent dans l'océan.

25 JUIN**FRANÇOIS SAUVADET RÉÉLU
PRÉSIDENT DU COMITÉ DE BASSIN**

François Sauvadet, ancien ministre, député et président du Conseil départemental de la Côte-d'Or, a été réélu président du comité de bassin.

DÉPOLLUER POUR PRÉSERVER L'EAU

L'Agence de l'eau finance les études et travaux des collectivités et des industriels pour dépolluer leurs rejets, avant leur retour dans la nature. L'objectif : atteindre le « bon état écologique » (ou bonne qualité des eaux) des rivières, des lacs et du littoral et ainsi préserver la santé publique.

La pollution due aux activités domestiques (lessive, cuisine, etc.), industrielles (processus de fabrication, déchets) et agricoles (engrais, produits phytosanitaires) dégrade les eaux souterraines, les rivières, le littoral et en compromet les usages (eau potable, baignade, pêche, etc.). Elle met également en danger la flore et la faune aquatiques.

— Traiter les eaux usées des habitants

En ville, les eaux usées des habitants s'écoulent dans les égouts, qui les acheminent dans des stations d'épuration. Les collectivités investissent dans la construction, la réhabilitation ou l'extension de ces équipements. En 2015, grâce aux efforts des habitants, 14 600 raccordements à l'égout sur le bassin ont été mis en conformité.

À la campagne, les habitations sont équipées d'installations individuelles (fosses septiques). 2 617 propriétaires de maisons ont fait procéder à la réhabilitation de leur installation en 2015 avec l'aide de l'Agence.

— Gérer les eaux pluviales

Près de 10 % du bassin sont imperméabilisés par les villes, les parkings, les routes, etc. En ruisselant sur ces surfaces artificielles, les eaux de pluie drainent des polluants. Pour réduire ces ruissellements, les collectivités créent des toitures végétalisées, des parkings en matériaux drainants, etc. 24 projets ont été financés par l'Agence en 2015.

— Réduire les rejets des entreprises

Malgré la crise économique, les industriels poursuivent leurs efforts pour préserver l'environnement (technologies propres, etc.). 740 entreprises ont investi dans des travaux (81,4 M€), soutenus par l'Agence à hauteur de 34 M€. L'Agence soutient également les actions des artisans comme les pressings et les garages.

Et dans les territoires...

↳ Vallées de Marne

La commune de Vertus (51) procède à la reconstruction de sa station d'épuration, qui traitera aussi les eaux usées de la commune de Voivreux. Objectif : améliorer la qualité des ruisseaux de Vertus et de la Berle, dégradés durant les vendanges. L'Agence a financé les travaux (6,4 M€) à hauteur de 2,6 M€.

↳ Seine-aval

Les principaux travaux des industriels ont notamment porté sur la suppression des micropolluants à Oril Industrie, l'amélioration des capacités épuratoires de Nexira et le prétraitement des effluents avant rejet à l'égout chez Ferrero France.

↳ Île-de-France

En 2015, l'Agence a attribué 72 M€ pour financer les travaux de la station d'épuration d'Achères, qui traite les eaux usées d'environ 6 millions d'habitants de l'agglomération parisienne. La fin de ce chantier « hors normes » de plus de 1,5 Md€ est prévue en 2021. Ces investissements permettront de reconquérir la qualité de la Seine en aval de Paris.

LES FAITS MARQUANTS 2015

JUIN

FIN DE LA CONSULTATION DES CITOYENS SUR LE FUTUR SDAGE

De décembre 2014 à juin 2015, les citoyens ont été consultés sur les grandes orientations de la politique de l'eau (SDAGE) pour la période 2016-2021 : 49 % ont désigné la pollution de l'eau comme première préoccupation.

25
SEPTEMBRE

LES NATIONS UNIES ADOPTENT LES OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE (ODD)

Les États membres de l'ONU ont adopté les 17 ODD pour la période 2015-2030. Phénomène inédit : l'un d'entre eux est dédié à l'eau. 195 gouvernements se sont ainsi engagés à améliorer la gestion de l'eau dans leur pays.

552,2 M€

d'aides accordées
en 201532
ESPÈCES DE POISSONS
VIVENT AUJOURD'HUI DANS LA
SEINE À PARIS, CONTRE 4 EN 1964.507 M€
D'AIDES ONT ÉTÉ
ATTRIBUÉES POUR
LA DÉPOLLUTION DES
EAUX USÉES DOMESTIQUES.380 km
D'ÉGOUTS NEUFS
PERMETTENT À 25 000 HABITANTS
SUPPLÉMENTAIRES D'ÊTRE
DESSERVIS.69 %
DES FRANÇAIS
ESTIMENT QUE LES
PESTICIDES SONT LA
PRINCIPALE CAUSE DE
DÉGRADATION DE L'EAU.**LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI****LUTTER CONTRE LA POLLUTION DU LITTORAL ET DE LA MER**

De la Bourgogne à la Picardie en passant par l'Île-de-France, toutes les eaux du bassin convergent vers le littoral et se jettent dans la mer. Les pollutions du bassin impactent donc la qualité des eaux littorales.

En 2013, grâce aux investissements des collectivités et des particuliers dans l'assainissement domestique, 99 % des plages étaient conformes aux normes de salubrité. La Normandie est également la première région conchylicole de France, cette activité générant près de 9 000 emplois. Les concentrations en polluants dans les produits de la mer y sont inférieures aux seuils réglementaires, mais des pollutions subsistent. Elles sont principalement issues des

rejets d'eaux usées liés à un mauvais raccordement aux stations d'épuration, de l'élevage et des campings cars. La réduction de ces pollutions reste un défi important pour la baignade, la pêche et la conchyliculture.

D'autres priorités figurent par ailleurs dans le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) :

- la lutte contre la prolifération d'algues ;
- la meilleure gestion des pollutions issues des activités portuaires. La façade maritime normande représente en effet près de 20 % du trafic mondial et compte une trentaine de ports qui ont un impact sur la qualité des eaux littorales.

29
SEPTEMBRE**12 NOUVELLES SUBSTANCES
DANGEREUSES EN LIGNE DE MIRE**

Par arrêté publié au *Journal officiel*, 12 molécules ont été ajoutées aux 33 substances prioritaires à surveiller dans les eaux de surface (rivières, lacs, fleuves, etc.).

OCT. 2015 -
FÉV. 2016**UNE CLASSE D'EAU
POUR LES ENTREPRISES**

Pour la première fois, l'Agence de l'eau et la chambre de commerce et d'industrie de Seine-et-Marne ont organisé une classe d'eau destinée aux entrepreneurs, portant sur la gestion de l'eau dans l'entreprise.

PRODUIRE UNE EAU POTABLE ET PROTÉGER LA SANTÉ

La mission de l'Agence est d'aider les collectivités à distribuer une eau potable de qualité et en quantité suffisante pour satisfaire les besoins des habitants et des activités économiques. Elle finance la recherche scientifique pour mieux cerner les risques sanitaires potentiels et trouver des solutions.

Les objectifs de santé publique imposent de protéger l'eau destinée à la consommation actuelle et future de la population. Un impératif qui passe notamment par la protection des eaux souterraines.

— Protéger la santé

Pour protéger l'eau des captages (points de prélèvement dans les eaux souterraines dont est issue l'eau potable) contre les pollutions (produits phytosanitaires, nitrates), l'Agence finance les procédures réglementaires engagées par les collectivités ainsi que les changements de pratiques culturales des agriculteurs (conversion à l'agriculture biologique, réduction de l'usage des engrais, désherbage mécanique, etc.).

— Assurer l'alimentation en eau potable

Les investissements des collectivités, soutenus par l'Agence, répondent à trois objectifs :

- rendre l'eau distribuée conforme aux exigences sanitaires ;

- garantir une quantité d'eau suffisante pour les besoins des habitants et des activités économiques ;
- sécuriser l'alimentation en eau face aux risques de malveillance, de défaillance des ouvrages ou de pollution accidentelle.

— La recherche scientifique

En 2015, une étude sur la multidétection des pathogènes responsables de

gastro-entérites dans l'eau potable a permis des progrès considérables en matière d'analyse. L'objet de l'étude : déterminer si le nouvel appareil utilisé dans le domaine médical, qui permet en une seule analyse et en une heure, de détecter plus de 20 pathogènes, était compatible avec le domaine de l'eau potable. Les résultats sont positifs.

Et dans les territoires...

↳ Vallées d'Oise

Dans l'Oise, 120 ha ont été convertis en verger biologique et 160 ha en grandes cultures biologiques. Une filière luzerne locale a été créée pour l'alimentation d'un cheptel et dorénavant, un méthaniseur est utilisé pour gérer et épandre des effluents d'élevage.

↳ Vallées de Marne

96 communes ont signé la Charte d'entretien des espaces publics qui vise la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires. 53 collectivités sont engagées au plus haut niveau de cette charte pour atteindre une labellisation « Zéro phyto ».

↳ Basse-Normandie

85 opérations ont été soutenues (3 M€) en faveur de l'eau potable. Elles portaient sur la protection des aires d'alimentation de captage, la réduction des produits phytosanitaires, l'animation pour la protection des captages et les procédures de déclaration d'utilité publique.

LES FAITS MARQUANTS 2015

5 NOVEMBRE

ADOPTION DU SDAGE 2016-2021

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) fixe les objectifs et les priorités de la politique de l'eau pour le bassin Seine-Normandie. Adopté par le comité de bassin, ce document s'inscrit dans la continuité du précédent SDAGE avec en fil rouge l'anticipation

des effets du changement climatique et la santé publique. Un nouvel enjeu y figure : la protection de la mer et du littoral. Jean-François Carencu, préfet coordonnateur de bassin, a arrêté le SDAGE 2016-2021. L'arrêté a été publié au *Journal officiel* le 1^{er} décembre.

83,3 M€**d'aides accordées
en 2015****247**
CAPTAGES BÉNÉFICIENT
DE PRATIQUES CULTURALES
RESPECTUEUSES DE
L'ENVIRONNEMENT.**78 %**
DES FRANÇAIS
TROUVENT LA QUALITÉ DE L'EAU
DU ROBINET SATISFAISANTE
DANS LEUR RÉGION.*(Enquête Agences de l'eau, ONEMA
et MEEED, novembre 2015)***3**
MILLIARDS
DE M³ D'EAU
SONT PRÉLEVÉS CHAQUE
ANNÉE (73 % POUR L'EAU
POTABLE, 22 % POUR
L'INDUSTRIE, 5 % POUR
L'IRRIGATION).**LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI****DISPOSER D'UNE EAU POTABLE DE QUALITÉ ET EN QUANTITÉ SUFFISANTE
POUR RÉPONDRE AUX BESOINS ACTUELS ET FUTURS**

L'eau est indispensable à la vie. Sa qualité est donc indissociable de la santé. Protéger l'eau brute, c'est-à-dire l'eau captée dans le milieu naturel, apparaît comme le moyen le plus sûr et le plus durable d'obtenir une eau de bonne qualité au robinet. Sur les 4 200 points de prélèvement en eau potable que compte le bassin Seine-Normandie, 900 ont été identifiés comme sensibles aux pollutions par les nitrates. La protection de ces captages représente donc un

enjeu important pour l'alimentation en eau des habitants. Aujourd'hui, 579 points de prélèvement font l'objet d'un programme d'actions. Le SDAGE recommande donc :

- de préserver les nappes réservées à l'alimentation en eau potable ;
- de protéger les captages contre les pollutions diffuses sur le long terme en maîtrisant l'usage des sols (bonnes pratiques agricoles).

**30 NOV. -
11 DÉC.****21^E CONFÉRENCE DES PARTIES
SUR LE CHANGEMENT
CLIMATIQUE (COP21)**

Dans le cadre de la COP21, le Partenariat français pour l'eau, porte-parole des savoir-faire de la France à l'international, a appelé les négociateurs du climat et les décideurs à intégrer l'eau au cœur des négociations.

**1^{ER} DÉC. -
1^{ER} SEMESTRE
2016****APPELS À PROJETS « RÉSEAUX
EAU POTABLE ET PRIX DE L'EAU »**

L'Agence a lancé un appel à projets auprès des collectivités et des Établissements de coopération intercommunale du bassin. Objectifs : lutter contre les fuites, et soutenir les travaux permettant de réduire le prix de l'eau.

PRÉSERVER LA NATURE ET LA QUALITÉ DE VIE

Les rivières et les zones humides sont des milieux vivants, dynamiques et complexes. Il est nécessaire de les maintenir en bon état, car elles contribuent à la fois à la qualité du cadre de vie et à celle de la ressource.

La réglementation française et les directives européennes imposent des normes de qualité pour les rivières, les eaux littorales, les lacs, les eaux souterraines et les zones humides (marais, tourbière, etc.). L'Agence finance des actions pour la reconquête écologique de ces milieux aquatiques.

— Reconquérir les zones humides et les rivières

Les interventions financées par l'Agence permettent d'atteindre ou de maintenir la bonne qualité des zones humides et des rivières :

- en entretenant et en restaurant les berges, les connexions latérales, en permettant la mobilité du lit des rivières, en créant des champs naturels d'expansion des crues pour redonner leur fonctionnalité aux milieux aquatiques et réduire le risque d'inondation ;
- en aménageant les barrages et les seuils des rivières ou en supprimant ceux qui n'ont plus d'utilité pour rétablir la continuité écologique, c'est-à-dire la libre circulation des poissons et des sédiments ;

- en développant la connaissance et la préservation des zones humides. En France, la moitié des zones humides a disparu en 30 ans !

— Démontrent le bénéfice de ces actions et les encouragent

Une série de 10 films, réalisés par l'Agence, présente des projets qu'elle a soutenus, les problématiques rencontrées et les bénéfices des travaux réalisés.

Parmi ces projets :

- la suppression d'un barrage vétuste sur la Blaise (52), pour garantir la sécurité de la commune face au risque d'inondation en cas de rupture de l'ouvrage ;
 - la recréation des méandres de la Pisancelle (52), pour résoudre les problèmes d'assecs et de déstabilisation des ponts liés à l'enfoncement du cours d'eau.
- Ces films sont consultables sur le site Internet de l'Agence : www.dailymotion.com/user/Agenceeau-seinenormandie/2

Et dans les territoires...

→ Vallées d'Oise

La Retourne, dans les Ardennes, est un secteur emblématique : trois ouvrages ont été effacés, et une passe à poissons a été mise en place pour favoriser la libre circulation de la faune aquatique.

→ Basse-Normandie

La pêche à pied attire deux millions d'adeptes, notamment lors des grandes marées. Pour les conseiller et leur apprendre les bons gestes d'une pêche à pied « durable », l'Agence finance un poste de médiateur de l'estran.

→ Seine-amont

35 km de berges ont été équipés en clôtures et abreuvoirs sur les secteurs de la Puisaye (89), de la Seine, de l'Ource et de la Digeonne (21). Objectifs : protéger les berges des piétinements du bétail et la rivière de ses déjections.

LES FAITS MARQUANTS 2015

2 DÉCEMBRE

LES AGENCES DE L'EAU À LA COP21

Le Pacte de Paris sur l'eau et l'adaptation au changement climatique dans les bassins des fleuves, des lacs et des aquifères, signé par François Sauvadet, président du comité de bassin, a été présenté à la COP21. L'Agence s'est engagée notamment à mettre en œuvre le plan d'adaptation au changement climatique sur le bassin.

DÉCEMBRE

L'APPLICATION QUALIT'EAU EST DISPONIBLE

Accessible sur le site Internet de l'Agence, la nouvelle application Qualit'Eau permet au public de connaître la qualité des eaux (rivières, plans d'eau et eaux souterraines) du bassin Seine-Normandie.

79,5 M€**d'aides accordées
en 2015****182****BARRAGES OU SEUILS
AMÉNAGÉS OU SUPPRIMÉS POUR
AMÉLIORER LA LIBRE CIRCULATION
DES POISSONS ET DES SÉDIMENTS.****648 km****DE COURS D'EAU
RESTAURÉS OU ENTRETENUS.****1 866 ha****DE ZONES HUMIDES
PROTÉGÉES.****51 %****DES FRANÇAIS
CONSIDÈRENT LA
PRÉSERVATION DES
MILIEUX AQUATIQUES
COMME LE PRINCIPAL
ENJEU ENVIRONNEMENTAL.***(Enquête Agences de l'eau, ONEMA
et MEEED, novembre 2015)***LES DÉFIS D'AUJOURD'HUI****ATTEINDRE DES OBJECTIFS AMBITIEUX, MAIS RÉALISTES EN 2021**

Le Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2016-2021 définit les orientations de la politique de l'eau pour améliorer la qualité des eaux du bassin d'ici 2021. Il fixe les objectifs suivants :

- 62 % des rivières en bon état écologique (39 % actuellement) ;
- 61 % des eaux côtières et de transition en bon état écologique (50 % actuellement) ;
- 28 % des eaux souterraines en bon état chimique (28 % actuellement).

Le coût des travaux nécessaires pour atteindre ces résultats est évalué à 6,3 Mds€, financés par l'Agence à hauteur de 4,3 Mds€. Le SDAGE prévoit :

- d'accroître les travaux de dépollution dans les domaines de la gestion des eaux pluviales et de la réduction des pollutions industrielles ;
- d'accompagner les agriculteurs dans la mise en place de mesures agricoles respectueuses de l'environnement ;
- d'accroître les travaux de restauration des milieux aquatiques (entretien des rivières, etc.).

18 DÉCEMBRE**PATRICIA BLANC NOMMÉE
DIRECTRICE GÉNÉRALE DE
L'AGENCE**

Patricia Blanc est nommée directrice générale de l'Agence de l'eau Seine-Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016, en remplacement de Michèle Rousseau, qui exerçait ces fonctions depuis novembre 2011.

18 DÉCEMBRE**LA 44^e ZONE HUMIDE
D'IMPORTANCE INTERNATIONALE
SITUÉE DANS LE BASSIN**

Le Marais Vernier et la vallée de la Risle maritime, situés en Normandie, ont été désignés « 44^e zone humide d'importance internationale en France ». Cette zone devrait contribuer à la préservation des zones humides.



L'organisation de l'Agence de l'eau Seine-Normandie

par directions territoriales favorise une intervention adaptée aux besoins spécifiques de chaque sous-bassin.

Siège

51, rue Salvador-Allende
92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 16 00
Courriel : seinenormandie.communication@aesn.fr



www.eau-seine-normandie.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES

Paris petite couronne (dép. : 75, 92, 93, 94)

51, rue Salvador-Allende - 92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 18 05 - Courriel : dpcc@aesn.fr

Rivières d'Île-de-France (dép. : 77, 78, 91, 95)

51, rue Salvador-Allende - 92027 Nanterre Cedex
Tél. : 01 41 20 17 29 - Courriel : drif@aesn.fr

Seine-Amont (dép. : 10, 21, 45, 58, 89)

18, cours Tarbé - CS70702 - 89107 Sens Cedex
Tél. : 03 86 83 16 50 - Courriel : dsam@aesn.fr

Vallées de Marne (dép. : 51, 52, 55)

30-32, chaussée du Port - CS 50423 - 51035 Châlons-en-Champagne Cedex
Tél. : 03 26 66 25 75 - Courriel : dvm@aesn.fr

Vallées d'Oise (dép. : 02, 08, 60)

2, rue du Docteur-Guérin - 60200 Compiègne
Tél. : 03 44 30 41 00 - Courriel : dvo@aesn.fr

DIRECTIONS TERRITORIALES ET MARITIMES

Seine-Aval (dép. : 27, 28, 76, 80)

Hangar C - Espace des Marégraphes - BP 1174 - 76176 Rouen Cedex 1
Tél. : 02 35 63 61 30 - Courriel : dsav@aesn.fr

Bocages Normands (dép. : 14, 35, 50, 53, 61)

1, rue de la Pompe - BP 70087 - 14203 Hérouville-St-Clair Cedex
Tél. : 02 31 46 20 20 - Courriel : dbn@aesn.fr